

*Question présentée par le député :*

*M. Christian Dandrès*

*Date de dépôt : 21 avril 2016*

## **Question écrite urgente**

**au sujet des loyers au m<sup>2</sup> payés par les entreprises privées sises au 23, avenue de France – Immeuble administratif avenue de France, IAF/FIPOI ?**

L'immeuble administratif avenue de France (IAF), propriété de la FIPOI, disposant d'une surface locative de quelque 10 000 m<sup>2</sup> (capacité de 400 places de travail et de 130 places de parc en sous-sol, selon le document ad hoc de la FIPOI), mise en exploitation en novembre 2011, destiné aux organisations internationales (OI) et aux organisations non gouvernementales (ONG), est également occupé par plusieurs entreprises privées, des administrations publiques et il y a des surfaces encore disponibles. En général, la FIPOI construit sur ses propres terrains ; elle met les locaux à disposition des occupants à des conditions très avantageuses ; ses financements sont pour l'essentiel fédéraux et cantonaux, parfois aussi des participations de la Ville de Genève. Dans le cas qui nous intéresse, l'IAF a été construit avec des fonds propres de la FIPOI (10 millions de francs) et un prêt hypothécaire (40 millions). « Devant les difficultés rencontrées à louer certaines surfaces (...), le Conseil de fondation a approuvé lors de la séance du 22 juin 2012 l'élargissement du champ des locataires aux administrations publiques et aux clients privés » (Cf. *Cour des comptes, Audit de gestion. Gouvernance de la fondation des immeubles pour les Organisations internationales, FIPOI*, juin 2015, censuré jusqu'en avril 2016).

Mes questions sont les suivantes :

- 1. Combien y a-t-il de m<sup>2</sup> de surfaces vacantes dans l'IAF et comment en est-on arrivé là (historique depuis la mise en exploitation) ?*
- 2. Quel est le résultat du vote du 22 juin 2012, du conseil de fondation de la FIPOI, ayant permis d'élargir le champ des locataires aux administrations publiques et aux clients privés ?*
- 3. Combien de m<sup>2</sup> sont loués à des entreprises privées (historique depuis la mise en exploitation) ?*
- 4. Comment les entreprises privées ont-elles été sélectionnées ?*
- 5. Quel est le prix au m<sup>2</sup> que paient les OI, les ONG, les administrations publiques et les entreprises privées (prix moyen, détail et éventuelles différences entre ces diverses catégories de locataires, depuis la mise en exploitation) ?*